



Prêt sans reconnaissance de dette

Par **Deguin Caroline**, le **18/09/2009** à **17:07**

Bonjour,

En mars 2009, j'ai prêté la somme de 7500€ TTC (sept mille cinq cent euros) pour permettre à mon ex compagnon de régler son crédit Sogefinancement et de solder son compte Pass Carrefour.

J'ai directement envoyé les sommes par chèques aux organismes concernés.

Nous n'avons pas fixé de frais d'intérêts de retard.

Il était convenu entre nous, qu'en vue de me rembourser progressivement, il devait mettre en place un virement automatique mensuel de son compte vers mon compte.

A cet effet, je lui avais communiqué mes références bancaires à de très nombreuses reprises.

En avril dernier, il « jurait » qu'il commencerait à me rembourser dès le mois de juin.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il :

1. ne respecte pas sa parole ni son engagement,
2. ne fait aucune démarche concrète pour me rembourser (et par là même me prouver sa « bonne foi ») :
 - a. Pas de versement effectué,
 - b. Pas de réponse aux mails envoyés.

J'attire votre attention sur le fait que très souvent je lui ai prêté de l'argent pour l'aider financièrement, qu'à chaque fois il s'engageait à me rembourser, mais que jamais il ne m'a remboursé la moindre somme.

Cette fois ci, au vu de tous ces éléments, je souhaite saisir la juridiction compétente à l'effet d'obtenir sa condamnation au règlement des sommes en principal, et autres frais nécessités par une telle procédure.

Pourriez vous svp me conseiller dans mes démarches ?

Cordialement,